

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2018 / 154
*Mise à jour du plan local
d'urbanisme de la commune
de Montbard*

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R.153-18 ;
VU la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2013 approuvant le plan local d'urbanisme ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 2018 relatif à l'instauration des périmètres de protection autour du captage de la source de la Combe Bellefin ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le plan local d'urbanisme de la commune de Montbard est mis à jour à la date du présent arrêté.

La modification consiste à remettre à jour le plan des servitudes existantes sur le territoire communal, ainsi que la note correspondante à la servitude AS1, en y intégrant la servitude des périmètres de protection des eaux potables de la source de la Combe Bellefin.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur la note ainsi que sur le plan des servitudes d'utilité publique qui seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la direction départementale des territoires.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté est adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montbard.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 10/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/07/2018

Pour copie conforme

- Le 10/07/2018
Laurence FORTE, Maire
MAIRIE DE MONTBARD

